Le Prélèvement Automatique

Un mode de paiement simple, pratique et sûr

Il est sûr.

Plus de risque d'oubli de règlement de votre loyer. Le loyer est prélevé le 5 de chaque mois.

Il est facile.

Pas de règlement à envoyer chaque mois.

Il est simple.

Sa mise en place est rapide et vous pouvez l'interrompre à tout moment en nous informant par téléphone ou par courrier.

Comment opter pour le Prélèvement Automatique ?

❶ Je complète le **coupon** ci-joint avec :

- Mon **nom, prénom et adresse** (1),
- Le **numéro du compte chèque** à débiter (2),
- Le nom et l'adresse exacte de **l'établissement** qui gère mon compte bancaire ou postal à débiter (3).

❷ Je joins un **Relevé d'Identité Bancaire** (RIB) ou **postal** (RIP).

❸ Je renvoie le tout à FRANCE HABITATION 131-135 avenue Jean Jaurès, 93307 Aubervilliers cedex, ou je le donne à mon gardien.

❹ Je recevrai un courrier m'informant de la date du début du prélèvement.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR

217018

CRÉANCIER

FRANCE HABITATION
Service Client
131-135 avenue Jean Jaurès, 93307 Aubervilliers cedex

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

☐ Oui, j'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si ma situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par FRANCE HABITATION. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte.

(1) TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
.....
.....

(2) COMPTE À DÉBITER (figure sur votre RIB ou RIP)

Code Banque : ⌊⌊⌊⌊⌊
Code Guichet : ⌊⌊⌊⌊⌊
N° de compte : ⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊
Clé RIB : ⌊⌊

(3) ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

Nom : .....
Adresse : .....
.....
.....

Joindre un Relevé d'Identité Bancaire

Date :

Signature :